



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MINGANIE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tenue le 2 février 2021 à 19 h en la salle de conférence du bureau municipal, sise au 25 B, chemin des Forestiers, Port-Menier, lieu ordinaire dudit conseil et conformément au *Code municipal* sont présents son honneur le maire John Pineault, mesdames les conseillères, Isabelle Plante, Shawna Doucet et Hélène Boulanger, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est présent et agit à titre de greffier.

Ouverture de la séance ordinaire du 2 février 2021

Monsieur John Pineault, maire, ouvre la séance ordinaire du conseil du 2 février 2021 à 19 h après constatation du quorum.

2021-02-748 : Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2021

- Ouverture de la séance;
- Approbation de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021;

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Acceptation des dépenses du mois de janvier 2021 et autorisation de paiement
- 1.2. Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect
- 1.3. Dépôt de la liste des fournisseurs ayant des achats de plus de 2 000 \$
- 1.4. Demande d'aide financière - Comité du 125^e
- 1.5. Affectation au fond de roulement – Matériaux de l'église
- 1.6. Avis de motion et premier projet de règlement d'emprunt pour la rénovation de l'église
- 1.7. Adoption de la politique de gestion – Plaintes contrats 2021 - Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
- 1.8. Offre de service – Animation communautaire et culturelle – Insul'Art

2. PROJETS

2.1. CANAL ST-GEORGES

- 2.1.1. *Autorisation de dépôt - Demande d'aide financière au programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels*

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1. Acceptation – Offre de service de Michel Richer (via la MRC)

4. URBANISME

- 4.1. Avis de motion et premier projet de règlement 2021-16 relatif à une modification du règlement de zonage 259006 ajoutant les usages publics et institutionnels en zone « Ra-10 » ainsi que les résidences tri-familiales, résidences touristes et établissements de services commerciaux ne nécessitant aucun entreposage extérieur en zone « Ra-4 »

5. TOURISME

- 5.1. Autorisation de signature – Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'entente de développement numérique des entreprises touristiques (EDNET)

6. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

7. VARIA

8. CORRESPONDANCE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Donné à Port-Menier, ce 1^e jour du mois de février 2021

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 2 février 2021, tel que transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2021-02-749: Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2021, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2021 tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

2021-02-750 : Acceptation des dépenses de janvier 2021 et autorisation de paiement – 1.1

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu la liste des déboursés au montant de 23 100,90 \$ et des comptes à payer totalisant 82 382,35 \$, pour la présente séance, telles que déposées par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et en avoir pris connaissance.

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement d'approuver la liste des engagements de janvier 2021 telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et d'autoriser leur paiement.

2021-02-751 : Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect – 1.2

Considérant que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

Considérant que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

Considérant que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'à la population envers ses institutions démocratiques;

Considérant que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

Considérant qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

Considérant que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement

Que le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Que le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

2021-02-752 : Dépôt de la liste des fournisseurs ayant des achats de plus de 2 000 \$ - 1.3

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose aux membres du conseil la liste des fournisseurs ayant des achats de plus de 2 000 \$ au cours de l'exercice financier 2020.

2021-02-753 : Demande d'aide financière – Comité du 125^e – 1.4

Considérant la demande d'un comité de citoyens qui souhaite organiser des activités pour souligner le 125^e anniversaire de Port-Menier;

Considérant que la demande soumise propose d'organiser principalement trois activités estivales au profit des citoyens et des touristes suggère pour un budget total de 10 000 \$;

Considérant le souhait de la municipalité de soutenir cette initiative;

Considérant les sommes budgétées en 2021 dans le poste « Activités spéciales et loisirs ».

Considérant que les membres du comité du 125^e ne sont pas regroupés sous l'égide d'un organisme légalement constitué;

Considérant que la municipalité assurera via son personnel une liaison soutenue avec le comité ainsi qu'une supervision administrative;

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement que le montant de 10 000 \$ budgété à cette fin soit investi en accord avec le plan d'action déposé par le comité du 125^e ou selon ses orientations.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2021-02-754 : Affectation au fonds de roulement – Matériaux de l'église – 1.5

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de rénovation du recouvrement extérieur de l'église;

Considérant que le conseil municipal avait décidé par la résolution 2021-01-714 d'octroyer un contrat auprès de L'Accommodeur Malouin Inc. pour les matériaux nécessaire à ces travaux au montant de 34 005,64 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'autoriser le paiement de la facture à la réception des matériaux ;

D'appliquer toutes les dépenses en lien avec les travaux de rénovation de l'église au GL 23-08000-722 (Bâtiments – Loisirs et cultures) et de financer cette dépense avec le fonds de roulement sur dix (10) ans à compter de 2022.

2021-02-755 : Avis de motion et premier projet de règlement d'emprunt 2021-15 pour la rénovation de l'église – 1.6

Considérant que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du projet de règlement d'emprunt 2021-15 d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture;

Considérant que madame Isabelle Plante donne un avis de motion et présente le projet de règlement d'emprunt 2021-15 pour la rénovation de l'église;

À ces causes,

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement d'emprunt 2021-15 pour la rénovation de l'église.

2021-02-756 : Adoption de la politique de gestion – Plaintes contrats 2021 - Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat – 1.7

Considérant que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance de la politique de gestion « Plaintes contrats - 2021 » portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture;

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement d'adopter la politique de gestion intitulée « Plaintes contrats - 2021 ».

La conseillère Isabelle Plante dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2021-02-757 : Offre de service – Animation communautaire et culturelle – Insul'Art – 1.8

Considérant l'offre de service déposée par l'organisme Insul'Art qui souhaite organiser diverses activités communautaires, notamment des ateliers artistiques et ce, pour le bénéfice de la population;

Considérant que la municipalité n'a actuellement pas de ressource interne dédiée à l'organisation de telles activités ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Considérant que l'offre déposée par l'organisme s'étend du 1^{er} mars au 30 août 2021.

Considérant qu'Insul'Art est une personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (LCQ);

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 3 000 \$ à l'organisme Insul'Art, d'effectuer à cette fin, un transfert budgétaire du poste « Salaire animation communautaire » vers le poste « Aide aux organismes » et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, un protocole d'entente avec l'organisme régissant l'offre de service.

2021-02-758 : Autorisation de dépôt - Demande d'aide financière au programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels – 2.1.1

Considérant la finalisation prochaine du projet d'aménagement de passes migratoires du canal Saint-Georges;

Considérant la volonté de la municipalité de poursuivre ses démarches de réhabilitation et de valorisation des milieux naturels formés par le lac Saint-Georges et le canal Saint-Georges qui sont à l'intérieur de son périmètre urbain;

Considérant l'admissibilité du projet de la municipalité à certains programmes d'aides financières;

Considérant que la portion de la contribution municipale au projet aura une valeur de 25 000 \$ et sera offerte en biens et services;

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels et d'autoriser monsieur Mathieu Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à la demande.

2021-02-759 : Acceptation – Offre de service de Michel Richer (via la MRC) – 3.1

Considérant l'offre de services de Michel Richer inc. pour l'élaboration d'une étude d'optimisation des services incendie du territoire de la MRC de Minganie pour la somme de 11 000 \$ répartie à toutes les municipalités;

Considérant que la municipalité va bénéficier des résultats de cette étude et qu'elle souhaite contribuer aux efforts communs d'organisation des services incendie du territoire de la MRC de la Minganie;

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de Michel Richer inc. pour l'élaboration d'une étude d'optimisation des services incendie du territoire de la MRC de Minganie et de payer la part de la municipalité selon la méthode établie.

2021-02-760 : Avis de motion et premier projet de règlement 2021-16 relatif à une modification du règlement de zonage 259006 ajoutant les usages publics et institutionnels en zone « Ra-10 » ainsi que les résidences tri-familiales, résidences de tourisme et établissements de services commerciaux ne nécessitant aucun entreposage extérieur en zone « Ra-4 » - 4.1

Considérant que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du projet de règlement 2021-16 d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture;

Considérant que madame Isabelle Plante donne un avis de motion et présente le projet de règlement 2021-16 ajoutant des usages aux zones « Ra-10 » et « Ra-4 » ;

À ces causes,



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Il est proposé par madame Shawna Doucet, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 2021-16 relatif à une modification du règlement de zonage 259006 ajoutant les usages publics et institutionnels en zone « Ra-10 » ainsi que les résidences tri-familiales, résidences de tourisme et établissements de services commerciaux ne nécessitant aucun entreposage extérieur en zone « Ra-4 ».

2021-02-761 : Autorisation de signature - Demande de subvention dans le cadre de l'entente de développement numérique des entreprises touristiques (EDNET) – Site web – 5.1

Considérant que l'Entente de développement numérique des entreprises touristiques (EDNET) a pour but d'associer les associations touristiques régionales (ATR) à la réalisation de projets de développement numérique d'entreprises touristiques concordant avec les priorités identifiées à la Stratégie numérique du Québec et contribuant à la réalisation du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 (PDIT);

Considérant la volonté de la municipalité de se doter d'un site web dédié à la promotion de l'offre touristique de l'île d'Anticosti, de ses propres infrastructures d'accueil et d'hébergement ainsi qu'à la nouvelle réserve de biodiversité projetée;

Considérant l'admissibilité du projet de la municipalité à l'EDNET;

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement de nommer monsieur Mathieu Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à signer et déposer la demande de subvention dans le cadre de l'entente de développement numérique des entreprises touristiques (EDNET) et de tout autre document relatif à cette demande.

Madame Shawna Doucet quitte la séance.

6. Rapport des membres du conseil

Les membres du conseil font le suivi de leurs dossiers respectifs.

7. Varia

2021-02-762 : Offre d'achats – 7.1

Considérant le courriel d'intérêt de particuliers pour l'achat des lots 5 063 386 et 5 063 387 formants les immeubles situés au 22 et 20, rue du Copaco;

Considérant que les intéressés souhaitent construire un triplex sur chacun des lots;

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement de vendre à madame Noémi Trudeau et messieurs Francis Perras et Alexandre Dieumegarde les lots 5 063 386 et 5 063 387, village de Port-Menier, au cadastre officiel de l'île d'Anticosti, pour la somme de 7 212,77 \$ plus les taxes exigibles payées comptant à la signature de l'acte de vente.

Que la clause de rachat d'un terrain par la Municipalité, deux ans après la vente si aucun permis de construction n'a été émis et aucune construction habitable sur ledit terrain, autorise l'application d'une pénalité de 10 % du coût d'achat initial. Un montant de 721,28 \$ et les frais notariés seront donc déduits de la transaction de rachat.

Que monsieur John Pineault, maire, et monsieur Mathieu Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de vente et tout autre document pertinent à la réalisation de la présente résolution et de toute somme reçue, donner bonne et valable quittance.

Que M. Pineault et M. Gravel sont également autorisés à déléguer leurs pouvoirs aux mêmes fins à la secrétaire à l'étude du notaire qui sera retenu par l'acquéreur.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

8. Correspondance

La liste de la correspondance est déposée au conseil municipal.

9. Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

2021-02-763 : Clôture de la séance ordinaire du 2 février 2021 - 10

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement de clôturer la séance ordinaire du conseil du 2 février 2021.

Levée de la séance ordinaire du conseil du 2 février 2021 - 10

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, John Pineault, lève la séance ordinaire du 2 février 2021 à 19 h 48.

John Pineault
Maire

Mathieu Gravel
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Je, Mathieu Gravel, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2021 afin d'effectuer le paiement des dépenses de la présente séance du conseil ci-dessus mentionnées.

Mathieu Gravel
Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim